



Compte rendu de la CAPD du 27 novembre 2009

1/ Examen des candidatures pour les stages de la formation continue :

En ce qui concerne les PE1 et étudiants qui préparent le concours cette année l'IA a prévu 3 sessions de stage dans les écoles :

- en janvier pour les PE1 à l'IUFM primant
- en février pour les PE1 à l'IUFM doublant
- en avril pour les autres candidats.

Ces stages seront proposés à un public désigné (PEMF, titulaires du CAFIPEMF, et s'il n'y a pas assez de candidats d'autres collègues seront sollicités). Ces stages ne sont pas obligatoires mais les personnes qui acceptent de partir en stage accueilleront les stagiaires en pratique accompagnée puis leur laisseront leur classe en responsabilité. Les collègues ne pourront pas partir en stage s'ils n'acceptent pas d'accueillir les étudiants en pratique accompagnée dans leur classe.

Afin d'assurer des possibilités de stage à ces PE 1, l'IA propose des stages sur la liaison CM2-6^{ème}. Ces liaisons avaient lieu à partir d'arrangements locaux auparavant et n'ont jamais été mises au plan de formation.

Stage A1, A2, A10, A11, A12, A13, A14, A17 : Rien à signaler

Stage A3 il n'y a que 3 candidats sur 20 places. 23 enseignants ont l'habilitation en allemand. Ces collègues sont peut être passés à côté de ce stage aussi l'IA va procéder à un nouvel appel à candidature.

Stage A4, moins de candidats que de places

Stage A5 : Le public était ciblé afin de garantir au PE2 un stage dans ce cycle. Il y a 204 T1 répartis en 2 sessions (janvier et mai). Pour la session de janvier, il y a 98 T1 à remplacer au lieu de 105 (congé mat ...). 4 T1 n'ont pas besoin d'être remplacés car ils sont sur des postes de remplaçant et leur remplacement sera terminé. 18 T1 sont sur des regroupements donc ils ne pourront pas être remplacés par des PE2. Il reste donc 76 T1 remplaçables par des PE2 il manque donc 26 lieux de stage pour des PE2. Le stage A5 permet de proposer ces 26 lieux de stage. L'IA a donc retenu 20 personnes sur liste principale et 6 personnes sur la liste supplémentaire. Pour 3 personnes de la liste supplémentaire l'IA n'a pas respecté le barème pour répondre à l'obligation de stage dans un certain cycle pour ces PE2.

SE-UNSA : On bascule sur un arrangement pour répondre aux impératifs de la formation initiale plutôt que de répondre favorablement aux demandes de formation continue des collègues.

L'IA : En effet le cadre réglementaire s'est resserré et l'IUFM doit proposer obligatoirement un stage dans les 3 cycles sous peine de non titularisation des candidats.

Sur les stages A6, A7 et A9 des collègues ont bénéficié d'une priorité car suite à une inspection l'IEN leur a demandé de partir en stage afin d'améliorer leur pratique.

SE-UNSA : Nous nous interrogeons sur la manière dont le stage sur les arts visuels va aider les collègues dans leur pratique. Il y a 209 collègues qui ont postulé sur ce stage et 1 des prioritaires a un barème très inférieur aux autres postulants.

L'IA : n'est pas convaincu que les collègues qui bénéficient de ces priorités doivent être mis sur des stages spécifiques (en fonction des difficultés qu'ils rencontrent). La transversalité de ces stages peut les aider à améliorer leur pratique.

Le stage A9 sera également remplacé par des PE2, pour répondre aux besoins des collègues de la liste supplémentaire pourront être appelés.

Stage A15 : Il y a 42 candidats pour 50 places, un nouvel appel à candidature sera donc fait auprès des maîtres G.

Quelle sera la formation spécialisée proposée l'année prochaine vu que le budget est en baisse ?

L'IA : se pose également des questions. Le taux de départ en formation sera abordé lors d'une prochaine CAPD. Il faudra former beaucoup de psychologues scolaires et il y a encore des besoins pour les options D et F. L'appel à candidature pour les départs en stage CAPASH va être envoyé dans les écoles assez rapidement. La formation rapide pour les maîtres E qui souhaiteraient passer une nouvelle option est à l'étude.

Les chargés d'école souhaiteraient également profiter de la formation des directeurs d'école. L'IA y réfléchit mais il y a un problème de remplacement.

L'an prochain l'IA fera un effort pour décentraliser les lieux de stage mais ça engendrera que ces stages seront à public désigné géographiquement

2/Avancement des Instituteurs et Professeurs des écoles

Au niveau du barème, il y a des changements en ce qui concerne les discriminants. Avant, les discriminants étaient dans l'ordre : l'AGS et l'âge. Désormais, ce sont l'AGS, l'ancienneté dans l'échelon puis l'âge. **L'incidence sur la paye aura lieu au mois de janvier.**

-Barème du dernier promu pour les PE-

Echelon	GC	choix
5ème	17 Dernier, né le 30/11/83	
6ème	20.489 Dernier, né le 24/05/76	19.367
7ème	24.5	24 Dernier, né le 18/12/73
8ème	36.819	28.250 Dernier, né le 23/08/73
9ème	42.875	33.750 Dernier, né le 18/12/73
10ème	50.469	44.656
11ème	55.972	50.586